

Comparaison des recommandations de la Commission d'examen des Collèges militaires canadiens (CECMC) avec les propositions de l'Association des anciens étudiants et anciennes étudiantes des Collèges militaires royaux du Canada (CMR) pour le renouvellement des CMR

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Recommandation n° 1 Continuer à confier aux collèges militaires canadiens le rôle d'établissements universitaires pouvant décerner des diplômes de premier cycle. Continuer de former et d'instruire les aspirants et aspirantes de marine/élèves-officiers et élèves-officières (aspm/élof) dans les collèges militaires canadiens au moyen d'un modèle intégré.	2. Structure des programmes : maintenir le statut d'établissement conférant des grades universitaires des CMC dans leurs programmes signatures du Programme de formation des officiers de la force régulière (PFOR) et envisager l'ajout d'un programme d'un an comme autre parcours de formation des officiers. 2A. Préserver le statut d'établissement conférant un diplôme de premier cycle des CMC. 2B. Maintenir les programmes d'études de quatre et cinq ans comme signature du PFOR offert aux collèges.
Recommandation n° 2 Revoir les structures de gouvernance, les pouvoirs, les activités, les programmes et la formation de sorte qu'ils reflètent le fait que les collèges militaires canadiens sont d'abord et avant tout des établissements militaires responsables de l'instruction et de l'éducation des officiers et officières en tant que membres de la profession des armes.	1. Objectif des CMC : recentrer les CMC autour de leur vocation originale (former les futurs leaders des FAC) et moderniser les quatre piliers pour qu'ils fassent mieux état de l'évolution de la doctrine de leadership des FAC.
Recommandation n° 3 Modifier les arrêtés ministériels d'organisation afin de changer le nom du Collège militaire royal du Canada pour « Collège militaire royal du Canada, Kingston » (CMR Kingston) et celui du Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR Saint-Jean) pour « Collège militaire royal du Canada, Saint-Jean-sur-Richelieu » (CMR Saint-Jean).	Hors du cadre des propositions

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Recommandation n° 4 Mettre à jour l'ensemble de l'image de marque, du matériel promotionnel et des produits de communication et des affaires publiques afin de les harmoniser avec les changements proposés dans le cadre de la recommandation n° 2 et de la recommandation n° 3, et d'appuyer une nouvelle stratégie de recrutement.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 5 Retirer le ou la ministre de la Défense nationale du poste de chancelier ou chancelière et de président ou présidente des deux collèges militaires canadiens. Modifier les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Collèges militaires du Canada en conséquence.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 6 Nommer un Canadien ou une Canadienne éminent-e au rôle cérémonial de chancelier ou chancelière des collèges militaires canadiens. Modifier les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Collèges militaires du Canada en conséquence.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 7 Redéfinir le rôle du Conseil des gouverneurs de chaque collège militaire afin qu'il agisse en tant que comité consultatif qui offre des conseils et des recommandations au commandant ou à la commandante. Mettre à jour les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Collèges militaires du Canada en conséquence.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 8 Clarifier les paramètres du pouvoir du Sénat et préciser que la responsabilité d'affecter des ressources et d'établir des priorités en lien avec les programmes d'enseignement des collèges militaires relève du commandant ou de la	Hors du cadre des propositions

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
commandante. Mettre à jour les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Collèges militaires du Canada en conséquence.	
Recommandation n° 9 Désigner les commandants ou commandantes comme « présidents et vice-chanceliers » ou « présidentes et vice-chancelières » de leurs collèges militaires respectifs, investis des pouvoirs et des responsabilités appropriés. Modifier les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Collèges militaires du Canada en conséquence.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 10 Fixer la durée minimale du mandat du commandant ou de la commandante de chaque collège militaire à un minimum de quatre ans.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 11 Identifier le commandant ou la commandante de chaque collège préalablement à sa nomination et exiger qu'il ou elle participe à un programme de bourses de quatrième période de perfectionnement ou à un programme de formation à l'intention des présidents et présidentes d'université pour l'exposer à la gouvernance et aux activités d'une université.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 12 Redésigner le recteur ou la rectrice de chaque collège militaire comme Provost et vice-recteur ou vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche et les nommer dans le cadre d'un processus du gouverneur en conseil comme les plus hauts officiers ou les plus hautes officières universitaires de leur collège respectif, relevant du commandant ou de la commandante. Modifier les Ordonnances et règlements royaux applicables aux Collèges militaires du Canada en conséquence.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 13	Hors du cadre des propositions

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Fixer la durée minimale du mandat du directeur ou de la directrice des élèves-officiers et élèves-officières à un minimum de trois ans.	
Recommandation n° 14 Rationaliser les programmes d'études des collèges militaires canadiens pour offrir quatre diplômes de premier cycle dans le cadre du Programme de formation des officiers de la Force régulière : un baccalauréat ès arts (au CMR et au CMR Saint-Jean); un baccalauréat ès sciences (au CMR et au CMR Saint-Jean); un baccalauréat ès arts et sciences militaires (au CMR et au CMR Saint-Jean); et un baccalauréat en génie (au CMR).	1. Objectif des CMC : recentrer les CMC autour de leur vocation originale (former les futurs leaders des FAC) et moderniser les quatre piliers pour qu'ils fassent mieux état de l'évolution de la doctrine de leadership des FAC. 7A. Passer en revue les programmes d'études pour mieux concilier les capacités des CMC avec les besoins généraux des FAC et des futurs élèves-officiers et aspirants de marine.
Recommandation n° 15 Établir un ratio d'au moins 15 étudiant-es par professeur-e dans les deux collèges militaires canadiens d'ici cinq ans.	7A. Passer en revue les programmes d'études pour mieux concilier les capacités des CMC avec les besoins généraux des FAC et des futurs élèves-officiers et aspirants de marine.
Recommandation n° 16 Augmenter le nombre d'aspirants et d'aspirantes de marine et d'élèves-officiers et d'élèves-officières dans les collèges militaires canadiens à un minimum de 1 850 d'ici cinq ans.	1. Objectif des CMC : recentrer les CMC autour de leur vocation originale (former les futurs leaders des FAC) et moderniser les quatre piliers pour qu'ils fassent mieux état de l'évolution de la doctrine de leadership des FAC. 7A. Passer en revue les programmes d'études pour mieux concilier les capacités des CMC avec les besoins généraux des FAC et des futurs élèves-officiers et aspirants de marine.
Recommandation n° 17 Supprimer le tronc commun dans les collèges militaires canadiens.	1. Objectif des CMC : recentrer les CMC autour de leur vocation originale (former les futurs leaders des FAC) et moderniser les quatre piliers pour qu'ils fassent mieux état de l'évolution de la doctrine de leadership des FAC. 7A. Passer en revue les programmes d'études pour mieux concilier les capacités des CMC avec les besoins généraux des FAC et des futurs élèves-officiers et aspirants de marine.

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Recommandation n° 18 Supprimer le programme du collège d'enseignement général et professionnel du Collège militaire royal de Saint-Jean et tous les postes d'enseignement et d'administration qui s'y rattachent.	1. Objectif des CMC : recentrer les CMC autour de leur vocation originale (former les futurs leaders des FAC) et moderniser les quatre piliers pour qu'ils fassent mieux état de l'évolution de la doctrine de leadership des FAC. 7A. Passer en revue les programmes d'études pour mieux concilier les capacités des CMC avec les besoins généraux des FAC et des futurs élèves-officiers et aspirants de marine.
Recommandation n° 19 Harmoniser les calendriers scolaires entre le Collège militaire royal du Canada et le Collège militaire royal de Saint-Jean et les aligner sur le volet reconfiguré des compétences militaires et du leadership proposé à la recommandation n° 22.	1. Objectif des CMC : recentrer les CMC autour de leur vocation originale (former les futurs leaders des FAC) et moderniser les quatre piliers pour qu'ils fassent mieux état de l'évolution de la doctrine de leadership des FAC. 7A. Passer en revue les programmes d'études pour mieux concilier les capacités des CMC avec les besoins généraux des FAC et des futurs élèves-officiers et aspirants de marine.
Recommandation n° 20 Établir et publier la norme du Programme de formation des officiers de la Force régulière pour les collèges militaires canadiens.	1. Objectif des CMC : recentrer les CMC autour de leur vocation originale (former les futurs leaders des FAC) et moderniser les quatre piliers pour qu'ils fassent mieux état de l'évolution de la doctrine de leadership des FAC.
Recommandation n° 21 Concevoir, élaborer et mettre en œuvre le Programme de perfectionnement intégré des officiers et officières.	1A. Ajouter un pilier fondamental sur le caractère et le professionnalisme. 1B. Moderniser le pilier sur l'art militaire pour le recentrer sur les compétences de leadership adaptatif.
Recommandation n° 22 Concevoir, élaborer, mettre en œuvre et agréer le volet des compétences militaires et du leadership.	1A. Ajouter un pilier fondamental sur le caractère et le professionnalisme. 1B. Moderniser le pilier sur l'art militaire pour le recentrer sur les compétences de leadership adaptatif.
Recommandation n° 23	4A. Augmenter le rapport élèves-officiers/membres du personnel en élargissant le bassin de recrutement aux réservistes et aux employés détachés d'autres écoles militaires.

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Créer de nouveaux postes d'instructeurs civils ou d'institutrices civiles au Collège militaire royal du Canada et au Collège militaire royal de Saint-Jean pour appuyer le volet des compétences militaires et du leadership.	
Recommandation n° 24 Réduire les postes de professeurs et professeures militaires dans les deux collèges militaires ainsi que les postes en formation avancée connexes, puis réaffecter ces postes au volet des compétences militaires et du leadership.	4A. Augmenter le rapport élèves-officiers/membres du personnel en élargissant le bassin de recrutement aux réservistes et aux employés détachés d'autres écoles militaires. * La réaffectation des postes mentionnée augmentera le ratio.
Recommandation n° 25 Augmenter les enveloppes salariales de base affectées aux collèges militaires canadiens pour créer et financer des postes permanents de personnel de soutien administratif pour soutenir les équipes de direction d'escadrons. Attribuer un poste de personnel de soutien administratif à chaque escadron.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 26 Concevoir, élaborer, mettre en œuvre et agréer un volet révisé de formation en langue seconde.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 27 Offrir une formation continue facultative en langue seconde aux aspm/élof qui ont atteint le niveau BBB nécessaire pour l'obtention d'une commission.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 28 Concevoir, élaborer, mettre en œuvre et agréer un volet révisé pour la condition physique, la santé et le bien-être.	1C. Élargir le pilier sur la condition physique pour inclure la santé mentale et la condition physique.
Recommandation n° 29 Éliminer le test d'aptitude physique en tant qu'activité obligatoire aux collèges militaires canadiens.	1C. Élargir le pilier sur la condition physique pour inclure la santé mentale et la condition physique.

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
	* Hors du cadre des propositions, mais conforme à la recommandation ci-dessus.
Recommandation n° 30 Faire du test Forme opérationnelle requise dans le cadre de l'emploi (FORCE) dans les Forces armées canadiennes la norme de condition physique à satisfaire pour le Programme de formation des officiers de la Force régulière offert dans les collèges militaires canadiens.	1C. Élargir le pilier sur la condition physique pour inclure la santé mentale et la condition physique. * Hors du cadre des propositions, mais conforme à la recommandation ci-dessus.
Recommandation n° 31 Dans les deux collèges militaires canadiens, réduire la chaîne de responsabilité des élèves-officiers et élèves-officières à trois types de postes : élof chef d'escadron, élof chef d'escadrille et élof chef de section.	3. Escadre des élèves-officiers : réorienter la vocation, la portée et la structure de l'escadre des élèves-officiers pour en faire un vecteur de leadership entre pairs tout en limitant le potentiel d'abus de pouvoir. 3A. Renouveler le fonctionnement et les fondements de l'escadre des élèves-officiers pour y intégrer les principes du leadership adaptatif. 3B. Conserver la structure globale de l'escadre, mais intensifier le roulement pour élargir l'éventail d'expériences. 3C. Ajouter des évaluations sur les capacités de leadership aux échelons inférieurs comme critères de sélection pour les postes des échelons supérieurs. 3D. Transférer le pouvoir disciplinaire des membres de l'escadre des élèves-officiers aux instructeurs et offrir de l'encadrement aux élèves-officiers supérieurs sur le processus et ses résultats. 3E. Adopter une approche de « réhabilitation sans punition » pour corriger et appuyer le rendement de chacun. 3F. Améliorer et formaliser les mécanismes de rétroaction destinés aux élèves-officiers en charge, ce qui leur permettra d'adapter leur style de leadership selon les situations.
Recommandation n° 32 Établir comme exigence préalable à l'obtention d'une commission que tous les aspm/élof de troisième année effectuent une session en tant qu'élof chefs de section.	3A. Renouveler le fonctionnement et les fondements de l'escadre des élèves-officiers pour y intégrer les principes du leadership adaptatif. 3B. Conserver la structure globale de l'escadre, mais intensifier le roulement pour élargir l'éventail d'expériences.

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Recommandation n° 33 Créer et promouvoir des occasions de leadership facultatives pour les aspm/élof de quatrième année afin de pourvoir les postes d'élof chef d'escadrille et d'élof chef d'escadron.	3A. Renouveler le fonctionnement et les fondements de l'escadre des élèves-officiers pour y intégrer les principes du leadership adaptatif. 3B. Conserver la structure globale de l'escadre, mais intensifier le roulement pour élargir l'éventail d'expériences.
Recommandation n° 34 Éliminer les postes d'état-major de l'Escadre des élof et les postes au niveau divisionnaire au Collège militaire royal du Canada. Conserver les postes administratifs et de capitaines d'équipes sportives, mais les retirer de la chaîne de responsabilité des élèves-officiers et élèves-officières et faire en sorte qu'ils ne soient plus obligatoires pour l'obtention du diplôme.	3. Escadre des élèves-officiers : réorienter la vocation, la portée et la structure de l'escadre des élèves-officiers pour en faire un vecteur de leadership entre pairs tout en limitant le potentiel d'abus de pouvoir. 3A. Renouveler le fonctionnement et les fondements de l'escadre des élèves-officiers pour y intégrer les principes du leadership adaptatif. 3B. Conserver la structure globale de l'escadre, mais intensifier le roulement pour élargir l'éventail d'expériences. 3C. Ajouter des évaluations sur les capacités de leadership aux échelons inférieurs comme critères de sélection pour les postes des échelons supérieurs. 3D. Transférer le pouvoir disciplinaire des membres de l'escadre des élèves-officiers aux instructeurs et offrir de l'encadrement aux élèves-officiers supérieurs sur le processus et ses résultats. 3E. Adopter une approche de « réhabilitation sans punition » pour corriger et appuyer le rendement de chacun. 3F. Améliorer et formaliser les mécanismes de rétroaction destinés aux élèves-officiers en charge, ce qui leur permettra d'adapter leur style de leadership selon les situations.
Recommandation n° 35 Concevoir, élaborer et mettre en œuvre le programme avancé de perfectionnement des leaders afin de mieux préparer le personnel de l'Escadre de l'entraînement à soutenir la chaîne de responsabilité des élèves-officiers et	4B. Rehausser la qualité des instructeurs en resserrant les critères de sélection et en offrant des mesures incitatives pour attirer les talents.

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
élèves-officières et à encourager les affectations dans les collèges militaires canadiens pour les capitaines et les adjutants et adjudantes.	4C. Former et encadrer les instructeurs dans le cadre d'un programme sur le leadership non limité à l'expérience militaire, qui comprend la formation efficace des adultes.
Recommandation n° 36 Réduire le nombre de postes du corps professoral militaire et de postes connexes des effectifs en formation avancée et les réaffecter au Programme de perfectionnement avancé en leadership pour appuyer le perfectionnement du leadership des aspm/élof et offrir un meilleur mentorat à la chaîne de responsabilités des élèves-officiers et élèves-officières.	4. Instructeurs et membres du personnel : augmenter la qualité et l'efficacité du personnel de l'escadre d'instruction par le recrutement, la sélection et la formation de mentors et de dirigeants chevronnés, en plus d'offrir des mesures incitatives. 4A. Augmenter le rapport élèves-officiers/membres du personnel en élargissant le bassin de recrutement aux réservistes et aux employés détachés d'autres écoles militaires. 4B. Rehausser la qualité des instructeurs en resserrant les critères de sélection et en offrant des mesures incitatives pour attirer les talents. 4C. Former et encadrer les instructeurs dans le cadre d'un programme sur le leadership non limité à l'expérience militaire, qui comprend la formation efficace des adultes. * La réaffectation des postes mentionnée augmentera le ratio.
Recommandation n° 37 Veiller à ce que le volet des compétences militaires et du leadership permette aux aspm/élof de bien remplir leurs fonctions en tant qu'élèves-officiers et élèves-officières chefs de section.	1B. Moderniser le pilier sur l'art militaire pour le recentrer sur les compétences de leadership adaptatif. 3A. Renouveler le fonctionnement et les fondements de l'escadre des élèves-officiers pour y intégrer les principes du leadership adaptatif. 3B. Conserver la structure globale de l'escadre, mais intensifier le roulement pour élargir l'éventail d'expériences. 3C. Ajouter des évaluations sur les capacités de leadership aux échelons inférieurs comme critères de sélection pour les postes des échelons supérieurs.

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Recommandation n° 38 Retirer à la chaîne de responsabilité des élèves-officiers et élèves-officières tout pouvoir (et toute apparence de pouvoir) d'imposer des mesures correctives ou la perte de privilèges, pour s'assurer qu'aucun aspirant de marine ou élève-officier n'a de pouvoir disciplinaire, réel ou perçu, sur un autre aspirant de marine ou élève-officier.	3D. Transférer le pouvoir disciplinaire des membres de l'escadre des élèves-officiers aux instructeurs et offrir de l'encadrement aux élèves-officiers supérieurs sur le processus et ses résultats.
Recommandation n° 39 Modifier le cadre stratégique des CMC afin de combler les lacunes relevées par le sous-ministre adjoint (Service d'examen) dans son avis sur la prévention de la violence sexuelle dans les CMC.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 40 Confier à des experts dans le domaine de la prévention et de l'intervention en matière d'inconduite sexuelle le mandat d'évaluer l'efficacité et l'incidence des politiques et des procédures des CMC.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 41 Attribuer au commandant de l'Académie canadienne de la Défense le pouvoir de libérer les aspm/élof des CMC pour les motifs de libération suivants : • 5d – Ne peut être employé avantageusement – écart de conduite • 5f – Inapte à continuer son service militaire – écart de conduite	Hors du cadre des propositions

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Recommandation n° 42 Mettre sur pied un centre de ressources sur la santé, la sécurité et le bien-être dans chaque collège militaire, doté de professionnels possédant un large éventail d'expertise pertinente et disposant de ressources suffisantes pour s'acquitter du mandat qui consiste à fournir un soutien en matière de prévention et d'intervention aux CMC sept jours sur sept.	6. Griefs et santé mentale : s'assurer que le cadre de travail et les politiques des FAC sur la gestion des griefs et la santé mentale tiennent compte du contexte particulier des CMC (y compris les populations vulnérables et minoritaires). 6A. Sensibiliser les élèves-officiers et dissuader les mauvais comportements par la création et la mise en œuvre d'un programme de prévention globale. 6B. Élaborer des politiques d'enquête conforme au cadre de travail révisé des FAC sur la gestion des griefs, tout en tenant compte du contexte d'instruction unique et des caractéristiques démographiques des CMC. 6C. Renforcer les ressources de soutien et les programmes d'aide en santé mentale.
Recommandation n° 43 Augmenter le pourcentage des aspirantes de marine et des élèves-officières des CMC à 33 % d'ici 2035.	5. Respect de la dignité de toutes les personnes : renforcer la responsabilisation, les initiatives et les mesures de soutien pour recruter, sélectionner, inclure et retenir des élèves-officiers, des aspirants de marine, du personnel et des instructeurs issus de la diversité. 5A. Élaborer et communiquer au public les engagements clairs de la direction des CMC et sa stratégie unificatrice pour améliorer l'équité, la diversité et l'inclusion au sein des CMC. 5B. Élargir le bassin de recrutement grâce à une proposition de valeur ciblée et une augmentation des initiatives de recrutement auprès de communautés diverses. 5C. Améliorer la rétention des élèves-officiers et des aspirants de marine issus de la diversité au moyen d'interventions personnalisées et ciblées. 5D. Créer des systèmes de mesures solides et responsabiliser les instructeurs et les escadrons pour leur mise en œuvre. * Cette recommandation va au-delà de la proposition 5 de l'Association des ancien(ne)s des CMR.
Recommandation n° 44	7B. Investir dans une modernisation majeure des infrastructures.

Recommandations de la CECMC	Propositions de l'Association des ancien(ne)s des CMR pour le renouvellement des CMR
Établir un cadre de financement dédié aux grands projets d'immobilisation, aux travaux de construction mineurs ainsi qu'aux travaux de maintenance et de réparation pour soutenir les établissements d'instruction et d'éducation des FAC, y compris les CMC.	* Le cadre de financement et de gestion de l'infrastructure des CMC a fait l'objet d'une discussion plus approfondie lors de la présentation de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la CECMC en juin 2024.
Recommandation n° 45 Accroître le financement de base pour les grands projets d'immobilisations, les travaux de construction mineurs et les travaux de maintenance et de réparation dans les collèges militaires canadiens.	7B. Investir dans une modernisation majeure des infrastructures.
Recommandation n° 46 Conclure un contrat de gestion des installations au Collège militaire royal du Canada, semblable à celui du Collège militaire royal de Saint-Jean.	7B. Investir dans une modernisation majeure des infrastructures. * La gestion des installations a été expliquée plus en détail lors de la présentation de l'Association des ancien(ne)s des CMR à la CECMC en juin 2024.
Recommandation n° 47 Le ministre de la Défense nationale fournit une réponse écrite publique aux recommandations contenues dans le présent rapport dans les 60 jours suivant sa réception.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 48 Le sous-ministre de la Défense nationale et le chef d'état-major de la défense mettent sur pied une équipe de mise en œuvre pour concrétiser ces recommandations, dans le cadre d'un plan de mise en œuvre échelonné, limité dans le temps et assorti d'échéances.	Hors du cadre des propositions
Recommandation n° 49 Le ministre de la Défense nationale publie un rapport annuel sur l'état d'avancement de la mise en œuvre jusqu'à ce que toutes les recommandations aient été prises en compte.	Hors du cadre des propositions